

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA FUMÉE QUI POINT

Allons-nous vers une renaissance prochaine ?

Période étrange que celle que nous traversons en ce moment ! Toutes les forces vivantes du pays ont en l'éthérée. L'Allemagne a pourtant cédé, notre classe 19 est mobilisée, et le premier milliard est versé ! Mais le marasme subsiste. Rien ne s'éveille en France que l'ineffable Léon Daudet qui brandit une énorme colichemarde. Seuls, les journalistes ont du travail par dessus la tête. Tant de problèmes les sollicitent que leur plume court et grince avec fureur. Mille solutions sont offertes en même temps à la consternation de nos hommes d'affaires. Hélas ! ceux-ci ont beau lire les feuilles innombrables dont les titres les attirent, ils en sont réduits tout de même à se battre les flancs !

La Bourse est d'une tristesse à faire pleurer. Pensez donc ! Les meilleurs valeurs, les meilleures valeurs, même celles d'assurance, les plus solides de toutes, sont tombées à des prix dérisoires et personne ne se présente pour les acheter dans ces conditions. Il faut que les hommes d'affaires aient perdu tout espoir !

Et cependant non ! De même qu'une vague fumée entrevue à l'horizon suffit pour rendre l'espérance aux naufragés perdus en mer sur un tronçon de mat, de même la fumée des quelques hauts-fourneaux qu'on a remis à feu en Lorraine, à Saulnes et à Micheville, a suffi pour rendre courage aux naufragés de l'industrie et du commerce qui surnagent sur la mer économique, accrochés à quelque débris ballotté par les vagues. Le prix des lambris a cessé de baisser ! Les stocks de charbon diminuent rapidement ! L'industrie de l'automobile enregistre des commandes !

Bien qu'il n'y ait là que de vagues prodromes d'une renaissance prochaine, il y a tout lieu de croire, en effet, que nous touchons à la fin de la crise. L'emprunt d'Etat de 6 %, disons plutôt de 6 1/4 % donnera bien, vaillamment, quelques milliards. Les obligations 5 % dont l'Allemagne va nous remettre les titres produiront bien aussi, sur le marché, pense-t-on, quelques autres milliards. Avec cela, on peut partir à gauche vers une nouvelle prospérité !

Pourtant, de ces obligations, beaucoup de gens se demandent bien ce que nous pourrions tirer. Car tout d'abord, qui voudra les prendre au pair pour un intérêt de 5 %, alors que l'Etat français nous offre du 6 1/4, et l'industrie bientôt du 7 ? Il faudrait donc les vendre au rabais avec une perte de 20 ou 25 % Pense-t-on que nos alliés, anglais ou américains, pense-t-on que les neutres vont nous les prendre au pair pour nous faire plaisir et nous éviter une perte ? Pense-t-on aussi qu'ils ne voudront pas nous les offrir, ce serait ensuite à eux à forcer l'Allemagne à payer ?

Si nous ne voulons pas amoindrir encore d'un quart notre créance sur l'Allemagne, il ne nous resterait donc qu'à la conserver pour nous, et à en recevoir de l'Allemagne les intérêts. Mais nous avons besoin d'argent tout de suite pour les réparations ! Le problème consiste donc à émettre des emprunts, même à 6 1/4 %, mais en nous réservant la faculté de les rembourser le jour où le taux de l'intérêt se trouverait ramené à 5 %. Alors seulement nous placerions sur le marché, étranger de préférence, les obligations allemandes.

Que de difficultés nous attendent au cours de ces paiements de l'Allemagne ! Ah ! nous pouvons bien aiguiller tous nos fils vers l'étude des mathématiques, dès maintenant. Car ils en auront, des problèmes ardu, à résoudre. Encore s'il ne s'agissait que de la résoudre, mais que de fraudes à déjouer pour arriver à fixer par exemple le chiffre réel des exportations allemandes, sur la valeur desquelles nous devons opérer un prélèvement de 26 % ! Il est en effet évident que les Allemands considèrent comme une œuvre pie et éminemment patriotique de tromper notre Commission des garanties. Ils y auront d'ailleurs un intérêt matériel qu'il est facile d'imaginer. Les prix déclarés seront inférieurs à la réalité chaque fois que l'on aura affaire à des acheteurs germanophiles. Les négociants allemands se prêteront d'autant plus volontiers à ce trafic qu'ils sauront que le résultat doit en être de diminuer les charges qui pèsent sur eux. Dès lors, les exportations allemandes glisseront entre les doigts des membres de notre Commission des garanties comme l'eau au travers d'un panier à salade. Mais ne soyons pas prophète de malheur ! Nous avons en hélas ! trop souvent raison jusqu'ici ! Imaginons donc la révision des bases de 1914 pour les légumes et les quantités, par trimes-tre, cette fois-ci, sera examinée lors des prochains travaux. En attendant le coefficient pour l'alimentation légumes a été fixé à 3,50.

Encore une évasion à la prison de Loos

Après deux heures de recherches le fugitif a été rejoint et réincarcéré

La colonie pénitentiaire de Loos fut mise, hier, en émoi par la nouvelle de l'évasion d'un des détenus.

Ce n'est pas la première fois que tel fait se produit à la célèbre abbaye. Il y a à quelque six mois, quatre détenus s'évadèrent, en effet, employant, les grands moyens. Plus tard, un autre détenu, Van Bever, prit la clef des champs à son tour et resta depuis lors introuvable.

Hier, entre midi et une heure, une quinzaine de jeunes détenus de la colonie Saint Bernard, étaient occupés aux travaux champêtres dans le jardin de la colonie, sous la surveillance d'un gardien, quand ce dernier s'aperçut soudain qu'un des membres du groupe confié à sa garde, avait disparu.

Par où et comment ? Le fonctionnaire ne s'attarda pas en vaines considérations. Sans perdre une minute, il prévint l'administration de la prison.

Les Allemands refusent l'évacuation

Oppeln, 20 juin. — La haute-commission a présenté samedi aux autorités polonaises un plan de repli modifié, en vue de hâter cette opération. Le commandement polonais d'accord avec M. Kortany a accepté. En fonctions de ces modifications, des changements analogues ont été apportés au plan de repli allemand. Le général Hoefler, reçu samedi par le général Haniker, a refusé personnellement d'y souscrire et s'est borné à le transmettre au Comité des Douze. Ce Comité a lancé une proclamation hostile à l'évacuation et préconisant l'organisation administrative des cercles occupés par les troupes allemandes, des commissions administratives et un règlement précis pour les réquisitions et les irrégularités. Ainsi, les autorités allemandes manifestent ouvertement leur volonté de se maintenir sur les territoires occupés en les organisant administrativement.

Assommés pendant leur sommeil à Tourcoing

Des bandits ont tenté de tuer un cabaretier et sa femme et leur ont volé leurs économies.

Pendant la nuit de dimanche à lundi, un cabaretier de la rue de la Makellerie, à Tourcoing, M. Dekyvere, se réveillait brusquement à la suite d'un choc ressenti à la tête. Croyant qu'un voleur tentait de lui dérober son argent, il se leva et trouva un coup de poing sur son visage et un autre sur son front.

Le coup de poing sur le visage et le coup de poing sur le front, le sang lui inonda le visage.

Sans perdre une minute, M. Dekyvere descendit de sa chambre pour demander du secours aux voisins. En passant au rez-de-chaussée, le cabaretier vit voir que tout son mobilier gisait en désordre. A la cuisine, une armoire avait été démolie et une somme de six cents francs qui était placée dans un tiroir avait disparu.

Aux appels du cabaretier, des habitants du quartier étaient accourus et s'empressèrent auprès des blessés qui, ensuite, furent transportés à l'hôpital de Roubaix.

Le Parquet de Lille est descendu à Tourcoing, lundi, à 11 heures. D'après les indices recueillis au cours de l'enquête, on croit fort que les audacieux bandits ne tarderont pas à être arrêtés. De toute évidence le coup a été fait par des habitués de la maison.

Par négligence, les époux Dekyvere omettent de fermer, dimanche soir, les volets de leur chambre. Ce simple fait laissa supposer aux malfaiteurs que les habitants de la maison étaient sortis. Ils ne s'aperçurent de la présence de M. et Mme Dekyvere qu'en pénétrant dans la chambre à coucher et c'est alors qu'ils tentèrent de les assommer.

Telle est la version la plus vraisemblable qui ressort de l'enquête.

UNE ARRESTATION

En dernière heure, nous apprenons que M. Glorian, le juge d'instruction chargé de l'affaire, après avoir longuement interrogé l'époux Dekyvere, a fait arrêter un sieur Prosper Hourez, négociant en liqueurs, 91, rue de Mouvaux, à Tourcoing, chez qui, au cours d'une perquisition, on a trouvé deux pinces-mousiquettes ou appareils servant nettement des traces de sang, ainsi que des vêtements maculés.

Hourez, d'après certains renseignements, aurait perdu plus de 100.000 francs depuis un an et sa situation financière serait désespérée. Le fait serait, donc bien le mobile de cette tentative de meurtre.

Interrogé par les magistrats, Hourez déclara qu'à 9 heures 05, une auto, dans laquelle se trouvaient plusieurs amis, passait en face de chez lui. Il monta dans la voiture et se rendit à l'estaminet Dekyvere, frère de la victime. Il y prit, en compagnie de ses amis, plusieurs consommations, puis se rendit au cabaret Margu, rue de Mouvaux, où il resta jusqu'à 10 heures et retourna chez lui pour souper. Il revint au cabaret Dekyvere, rue de Mouvaux, vers 11 heures et déclara : « On vient de tuer à moitié votre beau-frère et votre belle-sœur ! »

Le juge d'instruction demanda : « Mais, pendant l'intervalle de 10 heures à 11 heures, qu'avez-vous fait ? » Hourez ne put répondre d'une façon précise à cette question.

Les Retraites Ouvrières

M. Daniel Vincent fournit des explications sur le fonctionnement de la loi

Paris, 20 juin. — Le Conseil supérieur des retraites ouvrières et paysannes s'est réuni aujourd'hui au ministère du Travail, sous la présidence de M. Daniel Vincent, ministre du Travail.

Dans son discours, le ministre a exposé la situation qui résulte du fait de la guerre dans le fonctionnement des retraites ouvrières et paysannes établi par la loi de 1910. Il a rappelé les dispositions législatives et administratives prises en vue de maintenir la loi dans son fonctionnement et de l'adapter, tant aux conditions nouvelles des salaires et de la vie économique, qu'aux situations faites par la guerre aux mobilisés et par l'invasion aux mobilisés des régions envahies.

Le ministre a fait part au Conseil supérieur du dépôt du projet de loi sur les assurances sociales et les discussions ouvertes d'ores et déjà devant la Commission du travail à la Chambre des députés. Il a marqué à cet égard, d'ici le vote de ce projet, d'intensifier le mouvement d'assurance et de prévoyance dans notre pays, afin d'établir le plus utilement possible, le passage du régime actuel au régime prochain.

Le Conseil supérieur s'est ensuite occupé de l'examen des questions figurant à son ordre du jour.

Les Bandits en Auto

55.000 francs dans la rue

Paris, 20 juin. — M. Faralier, commissaire à la direction de la police judiciaire, poursuit activement la recherche des malfaiteurs qui ont, hier, cambriolé la bijouterie Lévy, au boulevard Saint-Martin.

Aucune arrestation n'a encore été opérée. Dimanche après-midi, Mme Chagnon, habitant Rosny-sous-Bois, se rendait à Paris et passait rue des Récollets, à l'angle du quai de l'Yonne, en face de la passerelle qui enjambe le canal Saint-Martin. Elle trouvait un petit paquet qu'elle n'eut pas la curiosité d'ouvrir immédiatement. Ce n'est que rentrée chez elle qu'elle s'aperçut que le paquet contenait de nombreuses boucles d'oreilles.

Connaissant le récit de l'attaque effectuée le matin même contre une bijouterie et sachant que la rue des Récollets se trouve à proximité de la rue Albouy, où les bandits avaient quitté leur limousine, Mme Chagnon alla porter sa trouvaille au poste de Rosny, qui se saisit la direction de la police judiciaire.

Les bijoux retrouvés ont une valeur de 55.000 francs. On suppose que les malfaiteurs les ont perdus en s'enfuyant.

Est-ce un attentat ?

On découvre sur la ligne de Somain à Douai, deux fils d'appareils de protection liés ensemble.

Le bruit courait lundi, dans la matinée, qu'un attentat avait été commis sur la ligne de Somain à Douai et que sans l'heureuse intervention d'un mécanicien, qui découvrit à temps le sabotage de deux appareils de protection, un terrible accident aurait pu se produire.

Nous nous sommes livrés sur place à une rapide enquête. Nous avons pu nous rendre compte que les faits étaient beaucoup moins graves qu'on ne l'avait d'abord pensé.

De reste, voici les détails que nous avons pu recueillir.

Aucun accident possible

Une bande internationale

Les recherches de la police judiciaire se poursuivent dans les départements.

Les recherches de la police judiciaire se poursuivent dans les départements. Elles ont abouti, croyons-nous, à de très importantes constatations. Les auteurs de l'audacieux coup de main appartenaient à une bande de malfaiteurs internationaux, dont il a été question à plusieurs reprises ces derniers années, et dont l'un des premiers chefs fut le cambrioleur de la bijouterie Louis, rue Daunou.

On se souvient que plusieurs des membres de la bande étaient affiliés à l'association de malfaiteurs, à l'actif de laquelle on compte l'assassinat de la bouclière du marché de la Pléte.

Le coup a été fait par des habitués de la bijouterie de la rue Tronchet, suivi à quelques jours d'intervalle, de celui de la bijouterie Aubertin, à Lyon, on se demanda si les auteurs de ces deux méfaits n'étaient pas ceux qui avaient déjà maintes fois dévalisé la même façon la bijouterie de la rue de Valenciennes, à Paris, et celle de la rue de Valenciennes, à Paris, et celle de la rue de Valenciennes, à Paris.

Le attentat du boulevard Saint-Martin, commis dimanche dans des circonstances analogues à celles des autres exploits de la bande des bijoutiers, attire de nouveau l'attention sur l'organisation redoutable qui vient de se manifester une fois de plus, et dont le chef est peut-être bien le mystérieux Charlot. De nombreuses surveillances sont exercées à l'heure actuelle dans divers quartiers de Paris et dans deux localités de la banlieue. Il paraît difficile que les bandits échappent longtemps au fillet qui est tendu autour d'eux et qui se resserre d'heure en heure.

Aux Conseils de Guerre

LE LIEUTENANT ZWILLING VA DEMANDER A PASSER EN JUGEMENT

Il y a quelques jours, le Parquet militaire, était saisi d'une nouvelle plainte portée contre le lieutenant Zwilling, pour félonie commise dans l'instruction de l'affaire Martinange.

L'affaire ayant été rendue publique, et ayant un certain bruit, l'officier, rapporteur intérimaire pour sauvegarder son honneur atteint, se propose de demander à passer en jugement, devant le Conseil de guerre, ce qui lui donnerait l'occasion de confondre ses détracteurs.

DURAND VA A LA PRISON CIVILE

Le traquant d'or, Pierre Durand, condamné dernièrement à 30 ans de détention par le Conseil de guerre de Lille, a été transféré hier, à la prison civile.

La suspension de peine qu'il avait demandée par l'intermédiaire de son défenseur a été rejetée par le Général Commandant le 1er Corps.

L'AFFAIRE ASTAËS DEVANT LES JUGES

L'audience du Conseil de guerre de ce matin voit comparaitre M. Astaës, 48 ans, ex-secrétaire de la mairie d'Illemmes et Durand Gabrielle, tous deux inculpés d'intelligences avec l'ennemi et de dénonciation.

La taxe sur les cinémas

Paris, 20 juin. — La Commission des Finances a décidé en vue du dépôt et de l'étude du prochain budget, la création de deux sous-commissions de sept membres, qui seraient chargées : l'une de rechercher toutes les compressions de dépenses possibles et l'autre de réaliser une meilleure organisation des services financiers, pour assurer le plein rendement des impôts.

Elle a, d'autre part, adopté les conclusions du rapport de M. Pierre Ramel, sur la proposition de loi de M. Bokanowski, tendant à modifier la taxe sur les représentations cinématographiques.

Le Drame de Marquise

Comment naquirent les soupçons

La certitude de la culpabilité de Daguebert, le meurtrier du malheureux Gourlay étant maintenant chose faite, il a été prouvé, des témoignages de plus en plus accablants sont apportés aux policiers enquêteurs.

Le garage Daguebert, à Marquise, est situé derrière un petit de maisons. Deux locataires d'un de ces immeubles, M. Grenier et son fils sont venus déclarer que, vers la mi-décembre dernier, ils avaient fort bien remarqué que le fils avait été bouleversé au centre du jardin. Daguebert, à une certaine profondeur évidente, puisque la terre argileuse avait été ramassée à la surface.

A cette époque déjà, M. Grenier, paraît-il, conçut des soupçons, d'autant plus que, cependant, il pouvait se rendre compte du travail effectué, sans raison apparente au centre du jardin pour combler les affaissements de terrain qui s'y produisaient.

Grenier garda le silence. Ce ne fut que lorsque Daguebert fut arrêté pour vol d'auto qu'il fit part de ses soupçons à M. Jucolliot, maire de Marquise, lequel l'engagea à raconter ce qu'il savait au juge d'instruction. C'est ce qui fut fait.

Le rôle de Melle Daguebert

Il est possible que la sœur du meurtrier n'ait pas participé par elle-même au crime. D'après les renseignements qui nous parviennent, lors que Gourlay vint chez Daguebert pour vendre son auto au garage de Melle Daguebert, elle était présente, mais Daguebert l'envoya faire une course dans la commune après que Gourlay eût consenti au marché.

La sœur partie, Daguebert présenta le reçu à Gourlay et pendant que celui-ci le signait, il l'abattit comme il a été dit déjà, de deux balles de Browning dans la tête. L'assassin emporta alors le corps de la victime et le cacha dans une autre pièce. Quand sa sœur revint toute trace du crime était disparue. Ce ne fut que trois jours plus tard qu'on découvrit les os dans les conditions que nous avons relatées.

C'est à ce moment, d'ailleurs que le misérable à bout de force morale avoua son forfait à sa sœur. Comme celle-ci le revoyait dans un état pâle et tremblant, elle lui demanda ce qu'il avait dit. « J'ai fait quelque chose d'affreux, dit-il, mais je ne sais pas ce que c'est. »

Melle Denise Daguebert déclara aux policiers que si elle ne leur parla jamais de tout ceci, c'est qu'elle voulait sauver l'honneur de sa famille.

On s'étonne néanmoins que cette jeune fille ait eu la force d'âme de conserver cette tranquille apparence dont elle fit preuve à maintes reprises aux enquêteurs.

Daguebert préparait d'autres crimes

Longtemps après le crime de Marquise, le meurtrier méditait d'autres mauvais coups. C'était évidemment un triste individu que son état de force morale rendait capable de tous les crimes.

Le garagiste avait une maîtresse. Et pour l'entretenir, il lui fallait de l'argent, beaucoup d'argent, car la demoiselle avait de beaux goûts. Au train de vie que menait Daguebert, les 25.000 francs du malheureux Gourlay fondèrent comme un bloc de glace.

Pour continuer son existence de débauché, Daguebert avait préparé deux autres coups-apens. Un marchand d'outils et de matériaux pour autos, installé à Marquise avait reçu de Daguebert une grosse commande. Le marchand eut heureusement la bonne idée de refuser de se rendre chez Daguebert pour le règlement de cette commande, et par la suite, rompit tout contact avec lui.

Une autre affaire, c'est un bon rapport, affirmait le sinistre individu, et en présentant le peu de chances d'être pris, « était en négociation avec l'aide de Daguebert, le garçon de café à Calais, et arrêté dernièrement par vol. Les deux compères devaient se rendre par le dernier coup, dans la région parisienne. Comme on le voit, Daguebert s'était déjà lancé à toute allure dans la voie du vol et du crime, dans le but d'assouvir ses passions. L'état de santé, pas bon, mais pas mauvais, de la vie de famille a-t-il amené à ruiner sa constitution débilite et les émotions de ces derniers jours l'ont fortement ébranlé. On commença à dire que Daguebert était un homme qui ne pouvait subir le juste châtiment que son crime amène à lui infliger.

Sur la route de Lorette

UN CYCLISTE EST HAPPE PAR UNE AUTO ET SUGGOMBE A SA BLESSURE

M. Pierre Grand se rendait à bicyclette, dimanche, vers midi, à la cérémonie de Lorette. Entre la Targete et Bourcy, il entendit le bruit d'une automobile derrière lui et voulut se porter, par là, sur la droite de la route. En traversant, il fut happé au passage et projeté sur le sol.

On le transporta dans une maison voisine. Gravement blessé à la tête il reçut les premiers soins d'un docteur appelé en toute hâte. Amené à l'hôpital Saint-Jean, il mourut la nuit, sans avoir repris connaissance.

Lancement d'un navire à Dunkerque

LE « CLAUDIUS MAGNIN » A PRIS LA MER

Comme il arrive chaque fois qu'un lancement de navire est opéré, une foule curieuse de ce grandiose spectacle était accourue, hier lundi, vers les Chantiers de France où avait lieu la mise à la mer du vapeur le « Claudius Magnin ».

Pour la circonstance, le grand Etablissement métallurgique avait pris son air de fête. Tous les invités venaient prendre place sur les tribunes installées à leur intention et, sous la direction de M. Vuilleumier, directeur des Chantiers de France les opérations devant libérer le navire de ses amarres et de ses bragues commençaient aussitôt.

Libre enfin de toutes ses entraves, le « Claudius Magnin », à 12 h 55 exactement, glissa majestueusement dans un aplomb parfait sur son plan incliné.

Biais en un cliquetement d'eau formidable et aux applaudissements de la foule, le navire entra dans la mer où un remou violent s'éleva.

Une arrestation à Paris sur mandat du Parquet de Lille

Sur mandat du parquet de Lille, le nommé Deberls, inculpé de vol et de recel, arrêté 75, Faubourg Saint-Denis, a été arrêté hier matin.

Une fiancée qui joue de malheur...

Une personne qui n'a pas de chance en cette affaire, c'est la fiancée de Daguebert. Cette jeune fille demeure à Lille, chez ses parents. Un fiancé qu'elle avait eu autrefois, avant de promettre sa main au garagiste avait également été arrêté à la veille de son mariage. Le fiancé se disait officier, mais n'était en réalité qu'un escroc de grande envergure. Ses nouvelles fiançailles auront été encore de sévères leçons de météorologie.

Un dernier détail sur la famille de M. Gourlay vient de faire mettre en bière le corps du malheureux. Provisoirement, le cercueil a été mis dans un caveau au cimetière de Marquise. Il sera d'ici quelques jours transporté en Anglet, sur la rive des Obseques.

L'assassin n'était pas seul

L'Agence « Radio » publie les renseignements suivants : « Il semble bien maintenant que Daguebert a été aidé pour transporter et enterrer l'infortuné Gourlay. Notre enquête à Marquise nous a permis un effet de faire de troublants rapprochements. Qui faisait marcher le photographe pendant que Daguebert commettait son crime ? On sait que Daguebert déclara que c'est le photographe qui empêcha les détonations. D'autre part, le rapport de l'examen des lieux que Daguebert a dû constituer, nous a permis de constater que Daguebert, seul, pouvait-il déplacer, étant seul, le corps dans les couloirs étroits, aux journaux brusqués ? »

Daguebert n'était pas seul au moment du crime. Telle est, du moins, la conviction de beaucoup d'habitants de Marquise. Elle sera peut-être demain telle est peut-être déjà la conviction du magistrat instructeur.

Mort affreuse d'une jeune fille

Vannes, 20 juin. — A Grandchamp, une jeune fille tombant d'une charrette, s'est évanouie sur les dents d'une fourche contre laquelle elle s'appuyait.